

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°27/2021

Nomenclature ACTE :  
3.5 Actes de gestion du domaine  
public

L'an deux mil vingt et un, le trois mai à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Christian FOURNET, Aurélie GILBERT, Philippe PERCHE et Emilie BERGONHE.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	13	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Pouvoirs**: Josette DOURBIAS à Stéphanie CUSIN-PANIT  
André EMMENDOERFFER à Denis BONNEAU

**Secrétaire de séance** : Nicole BUVIN

Date de la convocation :  
27 avril 2021

**RETROCESSION DE CONCESSIONS FUNERAIRES**

Date d'affichage :

Madame le Maire présente à l'assemblée les demandes de rétrocession de concessions funéraires suivantes :

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :

- Mme Françoise PETOT souhaite rétrocéder sa concession au cimetière de Châteloy (carré 3, n°22 bis) pour racheter une concession double (carré 2, n°22 bis),
- Mme Nadine BONNET souhaite rétrocéder sa concession à Hérisson carré 4, n°52 pour qu'elle soit ensuite réaffectée à sa cousine, Madame Annick AURAT,
- M. Bernard FAUREAU souhaite rétrocéder sa concession à Châteloy (carré 1 n°12) à la commune,
- M. Jean-Noël VANNEREAU souhaite rétrocéder sa concession à Châteloy (carré 3 n°1 bis).

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la rétrocession des concessions citées ci-dessus sans contrepartie financière pour les concessionnaires. La non-indemnisation servira à couvrir les frais d'entretien du carré des indigents.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Hérisson, le 12 mai 2021  
Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

